Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB2026038-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle-Fleurigné, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, 15 rue du Relais, sous la présidence de Monsieur Alain FORÊT, Maire.

Date convocation : 02.04.2026 **Affichage** : 02.04.2026
Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 21 Absents : 2 Pouvoir : 1 Votants : 22

Présents : FORÊT Alain, Maire ; BUSSON Gérard, BOISSON Virginie, LESENECHAL Maurice, CHATAIGNER Eric, Adjoints ; MOUTEL Joseph, GENOUVRIER Marie-Christine, JOSSELIN Gildas, PRODHOMME Annie, MOCHON Nathalie, TOUCHEFEU Sandrine, BEILLEVERT Valérie, MONTEMBAULT Anthony, CHEREL Yvonnick, QUESNE Thierry, LEROY Charlène, GUILLERY Emmanuelle (arrivée à 20 h 10), HIGUINEN Angélique, BOULANGER Benjamin, CHESNAIS Mathis, BUCCO Mattéo.

Absente excusée : HUBERT Chantal (pouvoir à M. BUSSON).
Absente : MAGNET Aurore.

Votes
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Mattéo BUCCO.

N°2026-04-038 AFFECTATION PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les dispositions des instructions budgétaires et comptables de la M57,
Considérant l'accord du comptable public, **le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 du budget communal pour les affecter par anticipation au budget 2026** :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	1 740 878.59 €	2 075 784.08 €	2 000 249.38 €	2 096 352.87 €
Résultat de l'exercice		***334 905.49 €***		***96 103.49 €***
Résultat reporté N-1	0.00 €	219 704.38 €	180 381.47 €	0.00 €
TOTAUX	1 740 878.59 €	2 295 488.46 €	2 180 630.85 €	2 096 352.87 €
Résultat de clôture		**554 609.87 €**	**84 277.98 €**	

Les résultats 2025 sont :
- un excédent de fonctionnement de **554 609.87 €**
- un déficit d'investissement de **84 277.98 €,**

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 :
- A la section de fonctionnement
- le résultat de fonctionnement de **204 609.87 € au compte 002** « Excédent de fonctionnement reporté »,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB2026038-DE

- A la section d'investissement

- le résultat de fonctionnement au besoin de financement à la section d'investissement de **350 000.00 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »
- le report du résultat d'investissement de **84 277.98 €** au compte 001 « Déficit antérieur reporté »

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,
- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025
    - un excédent de fonctionnement de **554 609.87 €**
    - un déficit d'investissement de **84 277.98 €,**
- d'AFFECTER de manière anticipée le résultat de fonctionnement au besoin de financement à la section d'investissement de **350 000.00 €** au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **204 609.87 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat d'investissement de **84 277.98 €** au compte 001 « Déficit antérieur reporté »

Considérant l'accord du comptable public, **le Maire présente les résultats de l'exercice 2025 des budgets annexes** pour les affecter par anticipation au budget 2026 des lotissements :

➢ **LOTISSEMENT « LES ROTTES »**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	126 218.60 €	157 010.79 €	211 056.17 €	94 605.70 €
Résultat de l'exercice		***30 792.19 €***	***116 450.47 €***	
Résultat reporté N-1	30 792.99 €			116 450.47 €
TOTAUX	157 011.59 €	157 010.79 €	211 056.17 €	211 056.17 €
Résultat de clôture	**0.80 €**			

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 du lotissement le déficit de fonctionnement de 0.80 €

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,
- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025 un déficit de fonctionnement de **0.80 €**
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **0.80 €** au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté »,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB2026038-DE

➢ **LOTISSEMENT « LA FROMONTIERE »**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	450 858.20 €	481 754.30 €	396 791.41 €	26 354.92 €
Résultat de l'exercice		***30 896.10 €***	***370 436.49 €***	
Résultat reporté N-1		660.52 €		243 645.08 €
TOTAUX	450 858.20 €	482 414.82 €	396 791.41 €	270 000.00 €
Résultat de clôture		**31 556.62 €**	**126 791.41 €**	

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 du lotissement
l'excédent de fonctionnement de 31 556.62 €
le déficit d'investissement de 126 791.41 €

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,
- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025
  - un excédent de fonctionnement de **31 556.62 €**
  - un déficit d'investissement de **126 791.41 €,**
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **31 556.62 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat d'investissement de **126 791.41 €** au compte 001 « Déficit antérieur reporté »

➢ **LOTISSEMENT « LE MAINE »**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	175 201.48 €	175 201.90 €	175 201.48 €	37 813.71 €
Résultat de l'exercice		***0.42 €***	***137 387.77 €***	
Résultat reporté N-1				112 186.29 €
TOTAUX	175 201.48 €	175 201.90 €	175 201.48 €	150 000.00 €
Résultat de clôture		**0.42 €**	**25 201.48 €**	

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 du lotissement
l'excédent de fonctionnement de 0.42 €
le déficit d'investissement de 25 201.48 €

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,
- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025
  - un excédent de fonctionnement de **0.42 €**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260409-DELIB2026038-DE

- un déficit d'investissement de **25 201.48 €,**

- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **0.42 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat d'investissement de **25 201.48 €** au compte 001 « Déficit antérieur reporté »

➢ **LOTISSEMENT « LES CHARMES »**

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice	187 909.52 €	187 909.52 €	206 347.20 €	185 524.18 €
Résultat de l'exercice			***20 283.02 €***	
Résultat reporté N-1	365.36 €			5 646.67 €
TOTAUX	188 274.88 €	187 909.52 €	206 347.20 €	191 170.85 €
Résultat de clôture	**365.36 €**		**15 176.35 €**	

Il est proposé d'affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2026 du lotissement
Le déficit de fonctionnement de 365.36 €
le déficit d'investissement de 15 176.35 €

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité,

- de CONSTATER par anticipation les résultats de l'exercice 2025
  - un déficit de fonctionnement de **365.36 €**
  - un déficit d'investissement de **15 176.35 €,**
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat de fonctionnement de **365.36 €** au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté »,
- de REPORTER sur 2026 de manière anticipée le résultat d'investissement de **15 176.35 €** au compte 001 « Déficit antérieur reporté »

Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations
A La Chapelle-Fleurigné, le 9 avril 2026
Le Maire, Alain FORÊT.

Le secrétaire de séance,
M. Mattéo BUCCO

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.